



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 25 juin 2025

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 25 juin 2025, à la Mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 19 juin 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.  
Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

### Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Aïli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL,  
Monsieur Bernard BERINGUIER à Madame Emilie PEZET,  
Madame Mylène MONCERET à Marie Hélène PEREZ,  
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Monsieur Ludovic DARENGOSSE

### Absents :

Jérôme BRIERE, Alexandre CHATAIGNER, Benoît MUNOZ, Élisabeth CORDEIRO

### Secrétaire de séance :

Madame Françoise OLIVE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 23
- Nombre de conseillers représentés : 4

---

**2025-056 ASSOCIATIONS : Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit / Tonnerre Mécanique**

---

Rapporteur : Madame Christel RIVIERE.

**ADOPTE**

Votants : 23

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Christel RIVIERE, 1<sup>ère</sup> adjointe, énonce au Conseil Municipal que l'évènement Tonnerre Mécanique, porté par l'association éponyme, se déroulera le 13 et le 14 septembre 2025 sur le domaine public communal, en centre-ville.

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants,

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2122-1 et suivants relatifs à l'occupation du domaine public,

**Vu** la demande formulée par l'association EPONYME, déclarée sous le n° SIREN512 477 910, en date du 19 mars 2025, sollicitant la mise à disposition du domaine public communal pour l'organisation de TONNERRE MECANIQUE

**Considérant** que cette manifestation, qui se déroulera les 13 et 14 septembre 2025 sur la commune de Bessieres, a pour objet de contribuer au rayonnement de la ville

**Considérant** que l'association percevra des participations financières (droits de stand ou inscriptions) auprès des exposants dans le seul but de couvrir les frais d'organisation et/ou de financer ses activités à but non lucratif,

**Considérant** que cette initiative présente un caractère d'intérêt général pour la population communale, et qu'aucune redistribution privée de bénéfices n'est prévue,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'octroi d'une autorisation d'occupation gratuite du domaine public à l'association.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 1<sup>ère</sup> ADJOINT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **ACCORDE** à l'association Eponyme une autorisation temporaire d'occupation du domaine public communal, sur Bessieres, pour l'organisation de Tonnerre Mécanique, les 13 et 14 septembre.
- **AUTORISE** cette occupation à titre gratuit, compte tenu du caractère d'intérêt général de la manifestation et de l'absence de but lucratif personnel de l'association.
- **PERMET** à l'association de percevoir des participations financières auprès des exposants ou participants, exclusivement destinées à couvrir les frais liés à l'organisation de l'évènement ou à financer ses activités statutaires.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer avec l'association une convention d'occupation temporaire du domaine public fixant les modalités pratiques et financières, incluant entre autres, les garanties d'assurance, les règles de sécurité et les conditions de remise en état des lieux.
- **PREVOIT** qu'en cas de non-respect des conditions fixées par la convention ou d'usage détourné du domaine public, l'autorisation pourra être retirée à tout moment par la commune.
- **APPROUVE** l'organisation de l'évènement Tonnerre Mécanique prévu le 13 et 14 septembre 2025 et de renonce à la perception du droit de place sur le domaine public communal pour l'édition 2025 ;
- **DIT** qu'aucun reversement ne sera dû à la commune au titre de ces droits de place, l'association prenant à sa charge l'ensemble de l'organisation matérielle et logistique liée à l'occupation du domaine public communal ;

- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



